

AXA INDICE EURO (Part C)

Classe de parts : Capitalisation EUR (ISIN : FR0000990756)

Cet OPCVM est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP est classé dans la catégorie suivante : « Actions de pays de la zone euro ».

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à répliquer la performance de l'indice EURO STOXX 50, à la hausse comme à la baisse, diminuée des frais de fonctionnement et de gestion, des frais de transaction et de la fiscalité applicable à l'OPCVM, tout en cherchant à maîtriser l'écart entre la valeur liquidative et l'évolution de l'indice à un niveau inférieur à 2% (ou 10% de la volatilité de l'indice).

La politique d'investissement du FCP consiste en la construction d'un portefeuille cherchant à répliquer au mieux l'indice de référence par la mise en œuvre d'une ou plusieurs des techniques suivantes :

- La réplication pure, qui consiste à construire un portefeuille identique à l'indice ;
- La réplication par échantillonnage, qui consiste à construire un portefeuille proche mais non identique à l'indice ;
- La réplication synthétique, qui consiste à exposer le FCP à l'indicateur de référence ou certains de ses composants par le biais d'instruments dérivés.

La politique d'investissement vise par ailleurs à limiter l'écart entre la valeur liquidative et l'évolution de l'indice de référence à un niveau inférieur à 2% (ou 10% de la volatilité de l'indice).

Le FCP peut investir son actif en actions de l'univers de l'indice de référence, c'est-à-dire en actions principalement de la zone euro ; il investit 75% au moins de son actif en titres éligibles au PEA. En fonction de l'évolution des marchés, le FCP peut également investir dans des actions non comprises dans l'univers de référence afin de chercher à générer de la surperformance.

Le FCP peut également investir jusqu'à 25% de son actif dans certains titres de créances et instruments du marché monétaire de bonne qualité, et dont les performances peuvent être échangées contre la performance de l'indice de référence ou d'une ou plusieurs actions le composant.

Dans la limite de 200% de l'actif net du FCP, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. Le FCP peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

Ces dérivés peuvent permettre d'échanger la performance des instruments financiers que le FCP a en portefeuille contre la performance de l'indice de référence ou de ses composants pour permettre la réplication de l'indice de référence

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 8 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats:

Les ordres de souscription, de rachat et d'échange entre les parts C et D doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

Fréquence de valorisation : Quotidienne.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : Certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels.

Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0.91 %*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

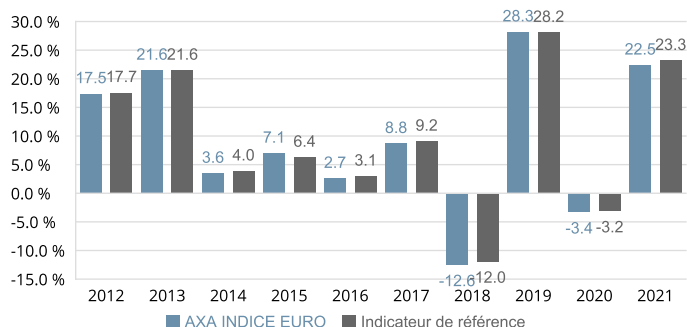
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en septembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FCP, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 1997

Date de création de la part : 09/09/1999

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : L'indice EURO STOXX 50, dividendes nets réinvestis, est un indice composé des 50 plus grandes capitalisations de la zone Euro. La composition de l'indice est disponible sur le site : www.stoxx.com. A la date de la dernière mise à jour du présent Prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, STOXX Ltd, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA est disponible sur le site suivant : https://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_bench_entities

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, S.A. (Société Anonyme) 16 boulevard des Italiens 75009 Paris France, (adresse Postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France.

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à serviceclients.france@architas.com.

Fiscalité : Le FCP est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller habituel.
FCP éligible au PEA.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion : ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FCP. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FCP, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://fr.architas.com>
Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.